Image not found or type unknown

Partage-notaire-liquidation

Par **partage**, le **21/07/2016** à **11:26**

Bonjour
J'ai achetee une maison en couple, je n'etais pas mariee et maintenant j'ai prouver que l'argent dont j'ai mit pour cette maison est a moi.
Le notaire est en train de faire l'acte de liquidation pour supprimer son nom de la maison pour qu'elle soit a 100% en mon nom.
Je beneficis de l'aide jurdictionnelle donc les frais de l'Etat sont a 2.5% ils sont gratuit pour moi.
Combien coute les frais du notaire?
La valeur de la maison est a actuellement de 40,000 euros.
Est-ce que les frais sont calculer sur 40,000 euros ou 20,000 euros parce que mon nom est deja sur le titre de la maison, donc j'ai besoin que son nom soit supprimer.
Merci beaucoup.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés